

2013-1545  
2013-07-08

# HC 90 G

GRANULE  
TECHNIQUE ACTIVE

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

**DANGER**

**POISON                      CORROSIF**

**CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU**

**EMPÊCHER LES PERSONNES NON-AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

GARANTIE : Chlore disponible, présent sous forme de trichloro-s-triazinetrione 90%

NO. D'HOMOLOGATION 30497 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET 50 KG

INTRACHEM INDUSTRIES INC.  
476 Armadale Avenue,  
Toronto, Ontario, Canada, M6S 3X9  
Tel: 416 760 0929 Fax: 416 769 1363

**MODE D'EMPLOI:**

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication de produits antiparasitaires homologués en vertu de la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

### **PRÉCAUTIONS:**

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Forme un gaz dangereux s'il est mélangé à un acide. Ne pas mélanger à un autre produit chimique. Agent d'oxydation puissant. Peut provoquer un incendie ou une déflagration s'il est contaminé. **CORROSIF** pour les yeux et la peau. **ÉVITER** tout contact avec les yeux et la peau. Dangereux ou fatal s'il est ingéré. Garder le contenant fermé et le placer dans un endroit frais et sec. Rincer soigneusement le contenant avant de le jeter. Ne pas le réutiliser.

### **PREMIERS SOINS**

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:**

Peut causer une irritation des voies respiratoire. Traiter selon les symptômes.

### **AVIS À L'UTILISATEUR.**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'Emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessure aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

### **DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION:**

Les préparateurs Canadiens de ces produits doivent éliminer la matière active non utilisée et les contenants conformément aux règlements municipaux et provinciaux. Pour obtenir plus de détails sur le nettoyage des déversements, communiquer avec l'organisme provincial de réglementation ou avec le fabricant.

TRICHLOROISOCYANURIC ACID, DRY UN 2468
---

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.